



Discipline Eventing

Règlement du Championnat Suisse Eventing Jeunes Cavaliers

1 Droit de participation

Les cavalier·ère·s doivent être en possession de la nationalité suisse. Les cavalier·ère·s qui possèdent la double nationalité sont autorisé·e·s à prendre le départ uniquement s'ils·elles n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavalier·ère·s soient respectées.

Un·e cavalier·ère peut participer avec deux chevaux au Championnat Suisse. Si tous les deux chevaux sont jugés et classés, un seul comptera pour le Championnat, celui-ci doit être désigné par le·la cavalier·ère avant le départ de l'épreuve de dressage et sera monté comme premier cheval.

Les médailles des Championnats Suisses ne sont attribuées qu'aux athlètes qui ont terminé toutes les épreuves partielles.

2 Epreuve du Championnat Suisse et conditions de qualification

Lors de l'attribution du Championnat Suisse, le comité technique définit la catégorie d'épreuve et les conditions de qualification dans lesquelles le Championnat Suisse se déroulera. Le Championnat Suisse peut se dérouler sur une épreuve normale. Dans ce cas, il fait l'objet d'un classement séparé.

[Le Championnat suisse Jeunes Cavaliers peut être disputé dans deux catégories différentes, pour autant que ces épreuves soient organisées lors du même concours. Dans ce cas, le résultat final de l'épreuve 3* est pris en compte avec un coefficient de 1,0, tandis que celui de l'épreuve 2* est pris en compte avec un coefficient de 1,2. La remise des prix a lieu à cheval après la fin de la deuxième épreuve.](#)

Le·la Responsable du cadre Jeunes Cavaliers est responsable du contrôle des qualifications.

Le comité technique de la discipline peut faire des dérogations.

3 Dotation

Les prix seront fixés par l'organisateur et distribués aux concurrent·e·s classé·e·s ainsi qu'aux cavalier·ère·s ayant montés un deuxième cheval.

4 Inscription

Les participants aux CS doivent s'inscrire via le système d'engagements. Si le couple n'a pas encore atteint les qualifications au moment de l'ouverture de la phase d'engagements, mais qu'il reste encore des épreuves qualificatives à venir le CS, il peut malgré tout

s'inscrire. Les cavalier·ère·s doivent informer l'organisateur, au plus tard 4 jours avant le championnat, s'il-elle est définitivement qualifié·e ou non.

Approuvé par le comité technique de la discipline Eventing, le ~~13.07.25.05~~.026.